

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa troisième session***Résumé*

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif a tenu sa troisième session à Bangkok du 1^{er} au 3 décembre 2015. L'ordre du jour de la session était axé sur les défis posés par le ralentissement économique récent, l'accent étant mis sur le rôle de la productivité, la coopération financière régionale, les questions relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays ayant des besoins particuliers et le renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable.

Le Comité a appelé la Commission à envisager de prendre des mesures dans les domaines suivants: a) mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, en gardant à l'esprit l'importance d'assurer une croissance économique soutenue et en tenant compte des défis et des possibilités propres à chaque pays; b) mobilisation des recettes nationales grâce à des politiques et à une administration fiscales efficaces; c) accroissement des investissements dans les infrastructures et renforcement de la coopération régionale pour financer la connectivité transfrontière; d) développement des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en Asie et dans le Pacifique; e) initiatives en matière de recherche, d'analyse et de concertation à l'appui des processus de développement des pays ayant des besoins particuliers, notamment dans les domaines du financement du développement; f) renforcement des réseaux du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable par la création de liens avec les instituts de recherche et développement agricoles pertinents de la région; et g) orientation des activités du Centre sur l'intensification durable de l'agriculture.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à formuler de nouvelles recommandations au secrétariat à ce sujet.

* E/ESCAP/72/L.1.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention..... | 3 |
| A. Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité | 3 |
| B. Coopération financière régionale..... | 3 |
| C. Pays ayant des besoins particuliers..... | 3 |
| D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable..... | 4 |
| E. Examen de l'orientation future du sous-programme | 4 |
| F. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité..... | 4 |
| II. Compte rendu des débats | 4 |
| A. Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité | 4 |
| B. Coopération financière régionale..... | 5 |
| C. Pays ayant des besoins particuliers..... | 6 |
| D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable..... | 7 |
| E. Examen de l'orientation future du sous-programme | 7 |
| F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session..... | 8 |
| G. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité | 8 |
| H. Questions diverses | 8 |
| I. Adoption du rapport | 8 |
| III. Organisation..... | 8 |
| A. Ouverture, durée et organisation de la session | 8 |
| B. Participation..... | 9 |
| C. Élection du Bureau | 9 |
| D. Ordre du jour | 9 |
| Annexe | |
| Liste des documents..... | 11 |

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité

1. Notant le ralentissement économique récent, le Comité reconnaît qu'une croissance économique soutenue est une condition nécessaire du développement et un des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il constate le rôle de la productivité, de l'innovation, de la connectivité et de l'infrastructure et souligne l'importance de la stabilité macroéconomique et la nécessité de trouver de nouveaux moteurs pour soutenir la croissance économique.

2. Reconnaisant l'importance de l'inclusivité pour ce qui est de la croissance et des opportunités ainsi que la nécessité de réduire les inégalités existantes, le Comité recommande au secrétariat de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, en étroite collaboration avec les États membres. Il conseille au secrétariat de prendre en considération les défis et les possibilités propres à chaque pays, y compris dans l'action qu'il mène en matière de coopération et de renforcement des capacités à l'échelon régional.

B. Coopération financière régionale

3. Étant donné le rôle central du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fournit un cadre garantissant les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, et soulignant qu'il est particulièrement important d'accroître les ressources financières, y compris en mobilisant des recettes nationales par une administration et des politiques fiscales efficaces, le Comité note que le secrétariat étudie plus avant la possibilité d'établir un forum Asie-Pacifique pour la coopération en matière fiscale de manière à soutenir le développement durable.

4. Notant l'importance des technologies de l'information et de la communication et d'autres infrastructures physiques pour la promotion du développement durable, le Comité souligne la nécessité de renforcer l'investissement dans les infrastructures, y compris par des partenariats entre secteur public et secteur privé, ainsi que l'importance de la coopération régionale pour financer la connectivité transfrontière.

C. Pays ayant des besoins particuliers

5. Notant le caractère global du Programme 2030, le Comité recommande au secrétariat de développer ses initiatives en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en Asie et dans le Pacifique. De plus, il l'encourage à poursuivre ses initiatives en matière de recherche, d'analyse et de concertation en vue d'appuyer les processus de développement de ces différents pays, en particulier dans les domaines du financement du développement, y compris les partenariats public-privé, le financement des petites et moyennes entreprises et l'accès aux services financiers.

D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

6. Le Comité met l'accent sur le fait que le programme de travail de la Commission dans le domaine de la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, y compris, en particulier, sa mise en œuvre par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, doit être poursuivi et renforcé avec la participation et la contribution des États membres. Ce faisant, il recommande que le Centre renforce ses réseaux en créant des liens avec les instituts de recherche et de développement agricoles pertinents de la région, les organisations internationales menant des programmes dans le domaine de l'agroalimentaire et les mécanismes de coopération Sud-Sud existants.

7. Le Comité recommande que le Centre concentre ses activités de manière à appuyer l'intensification durable de l'agriculture, à accroître la résilience du secteur agricole aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et à soutenir la mise en place de chaînes de valeur plus économes en ressources pour les produits agricoles, en vue notamment de réduire les pertes et gaspillages alimentaires.

8. Le Comité prend note de la proposition tendant à transférer le Centre du sous-programme 1 (Politiques macroéconomiques et développement inclusif) au sous-programme 4 (Environnement et développement) afin qu'il traite de manière plus intégrée des trois dimensions - économique, sociale et environnementale - du développement durable, ce qui permettra d'aborder l'agriculture durable sous un angle holistique et systémique dans le contexte plus large de la gestion des ressources naturelles.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme

9. Notant que la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, découlant de l'application de la résolution 71/1, est en cours, le Comité prend acte de ce que, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, le secrétariat inclura dans son programme de travail pour la période biennale 2016-2017 des aspects relevant du financement du développement comme l'un des moyens de mettre en œuvre le Programme 2030.

F. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité

10. Le Comité décide de tenir sa quatrième session à Bangkok en 2017.

II. Compte rendu des débats

A. Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité

11. Le Comité était saisi du document intitulé « Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité » (E/ESCAP/CMP(3)/1), qui a été présenté par le secrétariat.

12. Trois experts ont fait de brefs exposés: M. Naoyuki Yoshino, Doyen de l'Institut de la Banque asiatique de développement, M. Jose Ramon Albert, Chargé de recherche principal à l'Institut philippin d'études sur le développement et M. Upali Wickramasinghe, consultant en politiques du développement agricole et de l'alimentation.

13. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon et Pakistan.

14. Le Comité a exprimé sa gratitude au secrétariat pour l'analyse opportune et les recommandations pertinentes contenues dans le document, notant qu'on y avait mis l'accent sur la nécessité de rendre la croissance plus inclusive afin de soutenir la demande intérieure en période de timide reprise mondiale.

15. Le Comité a noté que si la pauvreté avait sensiblement reculé au cours des dernières décennies, la région continuait de se trouver face à plusieurs grands défis en matière de développement. Il s'agissait, entre autres, de la nécessité d'accorder à tous une protection sociale et un soutien du revenu, de fournir des services publics adéquats comme l'éducation, la santé et des infrastructures rurales, de mettre en place davantage de programmes de formation professionnelle et de perfectionnement et d'élargir l'accès aux services financiers. Le Comité a noté aussi que la région Asie-Pacifique perdait environ 50 milliards de dollars chaque année en raison des inégalités d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes.

16. Le Comité a souligné que la coopération régionale aiderait les pays à instaurer une croissance économique soutenue et à parvenir au développement durable. En particulier, la région pourrait promouvoir davantage le commerce et l'investissement, le transfert de technologie et la coopération dans le domaine fiscal. Le Comité a souligné également qu'il était important de réformer la gouvernance économique et financière mondiale afin de rendre celle-ci plus représentative et plus attentive aux besoins et aux intérêts des économies en développement. Il a aussi mis l'accent sur l'importance de la coopération Sud-Sud, Sud-Nord, triangulaire et régionale du point de vue du renforcement des capacités.

17. Constatant que les objectifs de développement durable couvraient un grand nombre de questions, le Comité a souligné qu'il était essentiel de consulter toutes les parties prenantes pour définir les domaines d'action prioritaires, compte tenu des difficultés et des possibilités de chaque pays. Il a été informé des initiatives prises par certains États membres pour intégrer les trois piliers du développement durable dans leurs plans nationaux de développement.

18. Le Comité a noté que les économies de la région retireraient des avantages considérables de l'amélioration de leur productivité par l'innovation et la technologie. Renforcer la productivité contribuerait, en particulier, à la réalisation des objectifs. Simultanément, les pays pourraient améliorer leur productivité en investissant davantage à l'appui desdits objectifs.

B. Coopération financière régionale

19. Le Comité était saisi du document intitulé « Coopération financière régionale: développements récents et voie à suivre » (E/ESCAP/CMP(3)/2), qui a été présenté par le secrétariat.

20. Quatre experts de haut niveau ont fait de brefs exposés sur l'importance de la coopération entre les économies de l'Asie et du Pacifique dans le domaine fiscal: M. Anwar Shah, Directeur du Centre des économies publiques de Chengdu (Chine); M. Vito Tanzi, ancien directeur du Département des finances publiques du Fonds monétaire international; M^{me} Kim Jacinto-Henares, Commissaire au Bureau des affaires fiscales des Philippines; et M. Shuanglin Lin, professeur à l'École nationale du développement et

Directeur du Centre chinois pour les finances publiques de l'Université de Pékin.

21. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Australie, Bangladesh, Fédération de Russie et Japon.

22. Le Comité a félicité le secrétariat pour le travail qu'il avait accompli dans le domaine de la coopération financière régionale et a mis en avant les aspects qui méritaient plus ample réflexion.

23. Il a constaté que, si l'aide publique au développement demeurait essentielle, les pays en développement devaient également s'attacher à mobiliser davantage de ressources intérieures pour mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en faisant appel à leurs citoyens et au secteur privé. Il a noté également que les pays ayant des besoins particuliers se heurtaient à de plus grandes difficultés pour mobiliser des moyens financiers supplémentaires pour le développement, en particulier en raison de leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes.

24. Le Comité a noté que pour répondre aux besoins infrastructurels de la région, il était nécessaire de promouvoir le renforcement de la coopération en matière de financement des infrastructures et de soutenir l'innovation dans le domaine de la fourniture de services d'infrastructure en faisant appel au secteur privé, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé.

25. Le Comité a formulé certaines observations sur les recommandations relatives à la coopération financière régionale, y compris les propositions visant à établir des instances appropriées dans des domaines tels que le financement des infrastructures, les questions fiscales et la stabilité financière. Il a suggéré que le secrétariat étudie plus avant ces questions, compte tenu du Programme d'action d'Addis-Abeba et de la capacité dont il disposait pour soutenir les initiatives proposées.

C. Pays ayant des besoins particuliers

26. Le Comité était saisi du document intitulé « Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers » (E/ESCAP/CMP(3)/3), qui a été présenté par le secrétariat.

27. De brefs exposés ont été faits par deux experts : M. Debapriya Bhattacharya, Membre émérite du Centre de concertation sur les politiques du Bangladesh, et M. Kemueli Naiqama, Économiste principal au Bureau de la planification stratégique du Ministère des finances des Fidji.

28. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Kazakhstan et Sri Lanka.

29. Le Comité a réaffirmé sa volonté d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans leurs efforts de développement.

30. Le Comité a pris note des progrès accomplis par les pays ayant des besoins particuliers dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de leurs difficultés persistantes. Il a également reconnu l'importance du Programme 2030, qui avait été adopté récemment et devait guider les stratégies de développement des pays ayant des besoins particuliers, en complément des programmes d'action mondiaux pertinents, à savoir le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la

décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

31. Le Comité a estimé que la mobilisation des ressources intérieures et la participation accrue des petites et moyennes entreprises aux activités économiques générales étaient fondamentales pour appuyer la croissance et la création d'emplois et renforcer la résilience économique des pays ayant des besoins particuliers. Il a noté aussi qu'il importait de promouvoir l'accès aux services financiers pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenus et améliorer les niveaux de vie.

32. S'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité a souligné l'importance de partenariats de développement régionaux et mondiaux, de meilleures capacités statistiques et de mécanismes efficaces d'examen et de suivi. Il a noté également qu'il fallait s'attaquer aux vulnérabilités économiques, sociales et environnementales, ainsi qu'à certains problèmes mondiaux tels que les changements climatiques.

D. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

33. Le Comité était saisi du document intitulé « Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable » (E/ESCAP/CMP(3)/4), qui a été présenté par le secrétariat.

34. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Afghanistan, Azerbaïdjan, Bangladesh, Indonésie et Japon.

35. Le Comité s'est accordé à estimer que la région de l'Asie et du Pacifique rencontrait de multiples difficultés dans le domaine des systèmes agricoles et alimentaires et que ces problèmes devaient être traités simultanément et dans une perspective d'ensemble, dans le cadre du Programme 2030.

36. Le Comité a pris note des stratégies de développement agricole durable qu'avaient adoptées certains États membres sur la base de programmes qui prévoyaient l'intégration des changements climatiques et de la sécurité alimentaire dans la planification nationale générale du développement et visaient à réduire les risques et vulnérabilités que les crises économiques et les catastrophes naturelles faisaient peser sur les populations marginalisées. Ont été notées également des initiatives régionales dans le cadre desquelles des concertations bilatérales portant sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les pêches avaient été engagées entre divers pays de la région.

37. Le Comité a souligné aussi que la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles était essentielle pour une agriculture durable.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme

38. Les mandats du sous-programme ayant été présentés, le Comité a été informé des activités en cours et des orientations futures possibles du sous-programme.

39. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Japon et Pakistan.

40. Le Comité a pris note de la résolution 71/1, intitulée « Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015 ». Il a pris note également de la présentation du cadre stratégique et du programme de travail pour 2018-2019, y compris l'inclusion proposée du financement pour le développement, qui faisait l'objet d'un examen de la part du secrétariat.

F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

41. Le Comité a entendu une présentation générale de la procédure d'examen des projets de résolution à soumettre à la Commission pour adoption lors de ses sessions.

42. Un représentant des Philippines a fait une déclaration.

43. Le Comité a pris note du débat sur la coopération en matière fiscale et de son importance pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Une délégation a annoncé son intention de travailler avec d'autres États membres à un projet de résolution portant sur un forum ou un réseau de coopération fiscale, qui serait proposé à la Commission à sa soixante-douzième session, en mai 2016.

G. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité

44. Le Comité a débattu de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session.

H. Questions diverses

45. Un représentant de l'Afghanistan a demandé que le secrétariat continue d'aider les États membres à formuler leurs politiques de développement pour la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international.

I. Adoption du rapport

46. Le Comité a adopté le présent rapport le 3 décembre 2015.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

47. Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 1^{er} au 3 décembre 2015.

48. Le Directeur de la Division des politiques macroéconomiques et du développement a fait des remarques liminaires. La séance d'ouverture a été aussi marquée par trois discours introductifs, prononcés par M. Yuba Raj Khatiwada, Vice-Président de la Commission népalaise de planification nationale, M^{me} Azeema Adam, Gouverneur de l'Autorité monétaire des Maldives et M. Shamyrat Mustafayev, Ministre adjoint de l'économie et du développement du Turkménistan.

B. Participation

49. Ont participé à la session du Comité des représentants des pays membres ci-après : Afghanistan, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Turkménistan et Vanuatu.

50. Ont également participé à la session des représentants des organismes des Nations Unies et institutions spécialisées suivants: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications.

51. Les organisations intergouvernementales et autres organisations ci-après étaient représentées: Association des nations de l'Asie du Sud-Est et Commission économique eurasiennne.

52. Les organisations de la société civile ci-après étaient représentées: ASEC Philippines, Ashoka Changemakers, Association pour l'investissement responsable et durable en Asie, Centre for Budget and Governance Accountability, Centre pour l'environnement et le développement, EquityBD, Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, IBON International, LDC Watch RRN, Reality of Aid, et Third World Network.

C. Élection du Bureau

53. Le Comité a élu le bureau suivant:

| | |
|------------------|---|
| Président: | M. Yuba Raj Khatiwada (Népal) |
| Vice-présidents: | M ^{me} Azeema Adam (Maldives) M. Leonard Tampubolon (Indonésie) |
| Rapporteur: | M ^{me} Faiane Susana Laulu (Samoa) |

D. Ordre du jour

54. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité.
5. Coopération financière régionale.
6. Pays ayant des besoins particuliers.
7. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable.

8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
10. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

| Cote | Titre | Point de l'ordre du jour |
|--|---|--------------------------|
| <i>Distribution générale</i> | | |
| E/ESCAP/CMP(3)/1 | Repenser les stratégies et politiques générales de croissance économique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable: le rôle de la productivité | 4 |
| E/ESCAP/CMP(3)/2 | Coopération financière régionale: développements récents et voie à suivre | 5 |
| E/ESCAP/CMP(3)/3 | Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays ayant des besoins particuliers | 6 |
| E/ESCAP/CMP(3)/4 | Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable | 7 |
| <i>Distribution limitée</i> | | |
| E/ESCAP/CMP(3)/L.1 | Ordre du jour provisoire annoté | 3 |
| E/ESCAP/CMP(3)/L.2 | Projet de rapport | 12 |
| <i>Documents d'information</i> | | |
| E/ESCAP/CMP(3)/INF/1 (en anglais seulement) | Information for participants | |
| E/ESCAP/CMP(3)/INF/2 (en anglais seulement) | List of participants | 2 |
| E/ESCAP/CMP(3)/INF/3 (en anglais seulement) | Tentative programme | 1 |